Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 47 (1955)
Heft: 2

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Actualités

Par *Claude Roland*

Un nouvel organe syndical au Tessin

Sous le titre *F. C. T. A.*, une nouvelle publication syndicale a vu le jour. Ce qui entraîne par répercussion un affaiblissement des *Diritti del Lavoro,* hebdomadaire de qualité, dont le principal mérite est de traiter du syndicalisme dans toute son ampleur, non sans laisser aux fédérations qui lui restent fidèles assez de place pour traiter de leurs affaires purement fédératives, pour ne pas dire professionnelles puisque de nombreuses organisations syndicales constituent une véritable mosaïque de professions diverses. C'est le cas justement de la F. C. T. A. C'est pourquoi, du simple point de vue de l'efficience, on peut se demander si cette dispersion d'efforts est bien utile. Il est vrai que la S. E. V. édite elle-même un hebdomadaire en langue italienne, *Il Ferroviere,* ainsi que la F. O. B. B., avec l'*Edilizia svizzera.* Mais ces précédents déploient leur activité dans un cadre plus large que le nouveau-né fort réduit de format et limité à quatre pages. Le *Gutenberg* des typos, d'autre part, depuis des décennies, réserve une de ses pages à la langue italienne, ainsi d'ailleurs que le *Journal des Fonctionnaires des P. T. T. et des Douane*s et l'*Union P. T. T.*

Dans un pays où les chrétiens-sociaux centralisés à outrance jouent un certain rôle, on peut sérieusement se demander s'il ne conviendrait pas de revoir la situation de fond en comble. Cette étude pourrait englober à la fois la forme, le fond et le ton des excellents *Diritti del Lavoro,* où tant d'idéal, de talent et de connaissance se dépensent généreusement chaque semaine.

Dans la *Solidarité,* avec sa franchise et sa clairvoyance coutumières, notre ami Pierre Aragno le souhaitait lui-même dans ces lignes: « On peut se demander si la solution tessinoise la meilleure ne serait pas un grand journal syndical unique, avec une ou deux pages pour chaque fédération ou des groupes de fédérations ayant des intérêts similaires. Ces pages ou suppléments ne chargeraient pas l'ensemble, mais seraient à chacun des groupes intéressés. Le titre même du journal pourrait être adapté et changé pour chaque fédération. Un bon texte général assurerait alors — croyons-nous — une meilleure coordination de nos forces. Une autre synthèse pourrait être trouvée en attendant: celle qui ferait un journal pour le secteur public (S. E. V., P. T. T., V. P. O. D.), un pour le secteur privé (F. O. M. H., F. O. B. B., F. C. T. A., ouvriers de fabrique, etc.), un pour les arts graphiques, qui sont très jaloux de leur indépendance (typos, relieurs, lithos). »

De nouvelles formules à trouver, capables de concilier les traditions, le particularisme, le singularisme même parfois, avec les nécessités d'une information et d'une éducation efficaces, voilà en quelque sorte une nouvelle quadrature du cercle. Compliquée encore par les questions de personnes, de tendance et de goût. De quoi décourager les meilleures volontés. Mais pas la nôtre. Car le temps, galant homme, travaille pour la productivité en tous les domaines, même dans celui de la presse syndicale.

La coopération en Suisse

L'effectif de l'Union suisse des coopératives de consommation (U. S. C.) était de 568 sociétés au début de 1954. Il s'est élevé de deux unités pour atteindre 570 à la fin de l'année.

Le débit, y compris celui des coopératives à but spécial, atteignit durant ce même exercice 1954 le montant de 569 866 280 fr., soit 28 978 786 fr. ou 5,4% de plus que l'année précédente; sans coopératives à but spécial, c'est-à-dire l'U. S. C. seule: 521 233 886 fr., soit 28 152 983 fr. ou 5,7% de plus que l'année précédente.

Les frais d'exploitation sont de 16 267 898 fr. 78. Ils sont de 331 492 fr. 28 ou 2,1% plus élevés que l'année précédente; mais le taux des frais a encore baissé, vu l'augmentation du débit.

La Suisse en chiffres

Le recensement de 1950 a dénombré 4 714 992 habitants. En 1850, la population suisse était de 2 392 740 âmes. Elle a donc doublé en l'espace d'un siècle. En Suisse romande, Vaud est incontestablement le canton le plus peuplé avec 377 585 habitants, suivi de Genève 202 918; Valais 159 178; Fribourg 158 695 et Neuchâtel 128 152. Alors que Genève a 719 habitants au kilomètre carré, le Valais montagnard n'en a que 30.

Sur les 4 714 992 habitants de la Suisse, 285 446 sont des étrangers. Viennent en tête les Italiens (140 280), puis les Allemands (55 437), les Français (27 470), les Autrichiens (22 153) et les Britanniques (4683).

Voici la statistique des étrangers dans les cantons de la Suisse romande: Vaud 27 553, dont 14 332 Italiens, 4554 Français, 1632 Allemands, 1393 Britanniques, etc.; Genève 35 192, dont 12 366 Français, 12 357 Italiens, 1492 Allemands, 1477 Britanniques, etc.; Valais 4999, dont 3596 Italiens, 594 Français, 204 Allemands, etc.; Fribourg 4168, dont 1625 Italiens, 977 Français, 622 Allemands, etc.; Neuchâtel 6795, dont 4126 Italiens, 1353 Français, 499 Allemands.

47% de la population suisse (998 141 personnes) sont occupées dans l'industrie et l'artisanat; 17% (355 340) dans l'agriculture; 12% (252 453) dans le commerce, la banque et l'assurance; 4 à 5%

(98 000) dans les transports et communications; 4% (90 000) dans l'hôtellerie; 2% (50 000) dans l'administration publique, etc.

Toujours de nouveaux records dans les exportations

Au cours de l'année 1954, les importations suisses se sont chiffrées à 5591,6 millions de francs, soit une augmentation de 16,4% en quantité, et les exportations par un nouveau record de 5271,5 millions de francs, ce qui représente une nouvelle augmentation légère de 2,1% en valeur, mais importante en quantité puisqu'elle fait 17%.

Les exportations de montres sont légèrement inférieures à celles de 1953, moins 6% en valeur, moins 5,4% en pièces. Elles représentent le 20% de la valeur totale de nos exportations. Dans la métallurgie, la situation est très favorable, puisque de nouveaux records ont été enregistrés dans les livraisons de machines, d'instruments et d'appareils. L'amélioration est notable aussi dans le textile et la broderie.

Notre balance commerciale marque donc un solide passif de 320,1 millions de francs. Si l'on tenait compte de nos exportations invisibles, la situation présenterait un solde actif.

Cet heureux résultat ouvre sans aucun doute de réjouissantes perspectives en matière d'améliorations des niveaux de vie. Si l'initiative, pour une fois, pouvait venir des associations d'employeurs, tout le monde en serait ravi.

Assistance technique des Nations Unies

En 1953, bien que le programme d'assistance technique ait bénéficié d'un appui plus large et que le nombre des demandes d'assistance technique ait augmenté, son rythme d'exécution s'est quelque peu ralenti, lisons-nous dans le 6e rapport du Bureau de l'assistance technique des Nations Unies, supplément No 4. Le volume de l'assistance technique a en fait légèrement baissé par rapport à l'année précédente. Les dépenses engagées au cours de 1953 se sont élevées au total à 22 810 000 dollars, contre 22 968 129 dollars en 1952. On espérait que le montant des promesses de contribution augmenterait sensiblement, de manière à permettre aux institutions participantes de faire face au nombre croissant des demandes. Cet espoir ne s'est pas réalisé. Les contributions promises pour 1953 se sont élevées finalement à 22,4 millions de dollars au total. Ce chiffre était loin de couvrir le coût global de l'assistance technique qui avait déjà été demandée. Il a fallu en définitive arrêter les frais à 23 500 000 dollars.

13,5 millions de dollars ont été affectés au compte des experts, 2,5 à celui des bourses et 1,7 au matériel.

Manifeste de collaboration dans l'imprimerie en France

Le 16 décembre dernier, les représentants des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs des industries graphiques en France mettaient au point une déclaration commune tendant à la collaboration sur la base de « la confiance et de la bonne foi réciproques ». Ainsi pense-t-on non sans raison défendre mieux l'intérêt de l'industrie et des travailleurs. « L'évolution technique et économique nécessite l'adoption de solutions nouvelles », dit-on dans cette déclaration. En ajoutant que c'est aux intéressés eux-mêmes « à défendre le bien commun sans attendre l'intervention incertaine, voire non souhaitable, des pouvoirs publics. » Ces organisations déclarent vouloir « examiner en toute objectivité la situation sous ses différents aspects et à rechercher ensemble toutes les mesures susceptible de faire que l'imprimerie et les industries graphiques surmontent leurs difficultés présentes et futures ».

Ce langage, on le voit, a quelque analogie avec celui de la convention de la métallurgie sur la paix du travail, renouvelée récemment dans notre pays, dont la longue expérience de dix-huit années se poursuit avec succès.

L'action commune ainsi envisagée par nos amis français des arts graphiques implique, dit-on, la reconnaissance d'une série de considérations générales ainsi formulées:

I. — L'évolution est commandée par une série de facteurs économiques et sociaux dont l'interdépendance est indéniable et inéluctable. Il devra sans cesse en être tenu compte.

II. — Les progrès rapides des techniques, le perfectionnement des matériels, la concurrence étrangère, l'évasion d'une partie de la clientèle appellent et exigent des solutions hardies et neuves. L'amélioration de la production, par suite de ces progrès techniques, apparaît comme une nécessité et la condition même du succès.

Les moyens d'y parvenir seront recherchés dans le respect réciproque des droits et des libertés des intéressés, c'est-à-dire dans le respect de la dignité humaine du salarié, du rôle et des responsabilités du chef d'entreprise.

Les résultats obtenus devront se traduire par une diminution des prix de revient et par une amélioration des conditions de vie des travailleurs. En d'autres termes, les bénéfices de l'accroissement de la production devront revenir, dans une proportion équitable, à l'entreprise, aux salariés et à la clientèle.

III. — Les réalisations acquises sur le plan social constituent le meilleur témoignage de l'esprit qui fait l'honneur de la profession. Cette politique sera poursuivie dans le cadre de l'action commune tracée ci-dessus, les signataires du présent texte reconnaissant qu'on ne peut distribuer des richesses qui n'ont pas été produites.

Toutes les mesures seront envisagées également pour favoriser la formation professionnelle, la stabilité dans l'emploi, le reclassement et pour lutter contre les menaces de chômage.

D'une façon plus générale, les signataires rechercheront les moyens de réaliser une paix sociale à long terme par des accords valables pour une durée déterminée.

IV. — L'étude des problèmes relevant de l'action commune implique une information loyale et réciproque des parties à tous les échelons et une participation effective des salariés aux organismes qui seraient constitués pour les examiner.

V. — Les signataires estiment que ce programme de défense et de rénovation professionnelles ne pourra être mené à bien sans le concours effectif de tous les membres de la profession, à tous les échelons — des centrales syndicales aux entreprises elles-mêmes.

La réussite étant conditionnée par la volonté de s'entendre mutuellement ainsi que par la confiance et la bonne foi réciproque, les efforts de chacun tendront à créer un climat exempt de tout état d'esprit rétrograde, c'est-à-dire exempt de régression sociale de la part des employeurs, de revendication démagogique de la part des salariés.

Ainsi, les partenaires dans cette déclaration commune s'engagent carrément dans la voie de l'accroissement de la productivité. Les associations de travailleurs n'ont pas oublié les objectifs essentiels pour leurs mandants: c'est-à-dire la répartition équitable des fruits d'une telle politique entre tous les partenaires dans la production, spécialement l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Ainsi embrasse-t-on à la fois l'accroissement nécessaire des niveaux de vie, le plein emploi (dont la durée du travail est un élément) et le salaire garanti, dans un programme général assez souple pour permettre à l'esprit d'initiative et à l'audace créatrice de se déployer pleinement.

L'Histadrout définit sa politique des salaires pour 1955

Poursuivant la politique des salaires de ces trois dernières années, qui joue un rôle décisif dans la lutte que mène le pays pour sa stabilité économique, la Confédération générale des travailleurs en Israël (l'Histadrout) a établi un programme en dix points que voici:

1. Maintien des barèmes actuels des salaires de base; augmentation des gains par les allocations de vie chère ajustées aux hausses de l'indice des prix, les primes de productivité, les allocations familiales et d'ancienneté et les avancements.
2. Revision du calcul de l'indice du coût de la vie.
3. Mesures sévères contre les délais dans le payement des salaires.
4. Relèvement des salaires inférieurs à la moyenne au niveau général de l'industrie.
5. Collaboration avec le gouvernement en vue d'assurer le plein emploi.
6. Création d'un comité chargé d'étudier les taux spéciaux en vigueur pour les travaux publics destinés à l'absorption du chômage.

7. Sauvegarde des conditions de sécurité sociale et augmentation des contributions des employeurs aux caisses de retraite.
8. Suppression de l'impôt sur le revenu frappant les allocations de vie chère.
9. Stabilité des prix officiels pour les produits alimentaires de première nécessité.
10. Compression des bénéficies excessifs et perception efficiente des impôts dans tous les secteurs de la population.

Ce programme, qui avait été appuyé par le Parti travailliste israëlien, le Mapaï, groupe qui forme la majorité dans l'Histadrout, a été adopté au Comité exécutif par 29 voix contre 22. L'opposition était formée par les deux groupes de gauche, le Napam et l'Adhout Haavoda, qui proposaient une augmentation de 15 à 20% sur les salaires de base, et par les communistes, avec une proposition de 25% d'augmentation. On s'attend au renouvellement des contrats collectifs avec l'Association des industriels vers le 1er janvier.

Bibliographie

Formulaire juridique suisse. Contrats-modèles en tous genres. Par Me Bernard Hofstetter et Me Sylvain Contini, docteurs en droit, avocats au Barreau vaudois. Editions Radar et Générales, Genève. 232 p., rel. pl. tl. 16 fr. 65. — Le *Formulaire juridique suisse,* qui vient de paraître, est un instrument de travail qui rendra les plus grands services aux secrétaires de syndicats, car il les initiera à toutes les variétés de contrats prévus dans la législation suisse. Il contient par exemple des conventions-modèles en tous genres et des conseils pratiques pour rédiger soi-même des contrats commerciaux et privés.

La première partie traite du droit conventionnel, de la forme des contrats, de leur signature. La deuxième des modèles de contrats privés, tels que contrats de mariage, d'adoption, de filiation légitime, de partage, d'association (statuts), etc. La troisième partie est consacrée aux contrats commerciaux. Le lecteur y trouvera des actes juridiques concernant la vente mobilière, immobilière, l'échange, le prêt, le travail. C'est un ouvrage nécessaire dans les bibliothèques ou les archives syndicales. *M.*

Erratum

Nous prions nos lecteurs de remplacer le chiffre erroné publié à l'avant-dernière ligne de la page 10 de la *Revue syndicale suisse* de janvier par *255 127 116,* qui constitue en effet le montant global des prestations versées en Suisse aux bénéficiaires de l'A.V.S. durant l'année 1953. Car aux 122 982 081 fr. mentionnés dans la revue et qui consistaient uniquement en rentes ordinaires, il faut ajouter 132 145 035 fr. de rentes transitoires.